

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2008

Le cinq mai deux mil huit, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Etaient présents :

Mmes BURET, BURRIAT, CASSAGNE, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, RONDELET, SCOLARI ;
MM. BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, MIRALLES, PERRET, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, SCHNEIDER, TROUILLOUD.

Absents : Monsieur Hubert BERENGER donne procuration à Madame Ghislaine PEYLIN

Secrétaire de séance : Madame Véronique BURET

TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISE

Monsieur le Maire procède au tirage au sort du jury d'assise 2009. il précise que ce tirage au sort se fait d'après les listes électorales des Communes de St Aupre, St Nicolas de Macherin, Chirens et st Etienne de Crossey. Il faut tirer au sort 15 personnes et le Président du Tribunal n'en retiendra que 5. Ces personnes pourront être appelées à faire partie d'un jury d'assise au cours de l'année 2009.

SAINT AUPRE

- | | | |
|--------------|---|-----------------------------|
| 199 : | Fabienne CAYER-BARRIOZ
épouse MARCOZ
62 Route du grand Vivier | Née le 25 /03/1964 à Voiron |
| 639 : | Philippe POLITINO
113 Rte du Grand Vivier | Né le 14/01/1963 à Moirans |

SAINT NICOLAS DE MACHERIN

- | | | |
|--------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| 558 : | Philippe PELLERIN
La Crozat | Ne le 24/03/1961 à St Jean de Bournay |
|--------------|--------------------------------|---------------------------------------|

CHIRENS

1^{er} Bureau

- | | | |
|--------------|--|------------------------------|
| 372 : | Jacques GAUTIER
Hameau les Jolis | Né le 16/10/1943 à Voiron |
| 481 : | Jocelyne LAUVERGNE
épse ALEXANDRE
les Mas de Cernilles | Née le 16/06/1950 à Gueugnon |
| 297 : | Kevin DURIN
Bat le Clos du Bourg | Né le 25/04/1982 à Reims |

2^{ème} Bureau

- 639 :** Moise Marie-Claude PONCET Née le 2/11/1944 à St Ondras
épouse RIVIERE
Clermont
- 278 :** Fabrice DOS SANTOS Né le 12/06/1978 à Voiron
Hameau de Clermont

SAINT ETIENNE DE CROSSEY

1^{er} Bureau

- 1038 :** Joël ZANOLETTI Né le 27/03/1944 à Clusone
La Grande Forêt
- 61 :** Xavier BARRIER Né le 07/06/1959 à Lyon 4^{ème}
50 Allée de la Forge
- 555 :** Emilie LAPIERRE Née le 11/10/1981 à Voiron
Lot la Grande Forêt
- 939 :** Nicolas SNAIDERO Né le 18/05/1984 à Versailles
20 Chemin du Ronjon

2^{ème} Bureau

- 502 :** Antoine JOURDAIN Né le 06/03/1974 à Grenoble
73 Rue du Charrat
- 1025 :** Alain REVERDY Né 01/01/1961 à Chambéry
176 rue du Tram
- 435 :** Isabelle GOURDIN Née le 02/05/1974 à Fécamp
8 Lot les Roux

43/2008

**TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE A TITRE GRATUIT
DE L'UNITE OPERATIONNELLE DE ST ETIENNE DE CROSSEY AU SDISS**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la délibération votée par les instances du service départemental d'incendie et de secours de l'Isère qui stipule que les projets d'aménagement engageant des crédits d'investissement conséquents pour le SDISS entraîne ce dernier à solliciter le transfert en pleine propriété à titre gratuit des équipements actuellement mis à disposition ainsi que ceux à créer. Ce transfert en pleine propriété inclut une clause de retour à la collectivité d'origine en cas de désaffectation par le SDISS de l'Isère
Il demande au Conseil de se prononcer sur cette cession.

Après délibération,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la cession à titre gratuit des équipements actuellement mis à disposition ainsi que ceux à créer de l'unité opérationnelle de St Etienne de Crossey et accepte la clause stipulant le retour à la collectivité d'origine en cas de désaffectation par le SDISS de l'Isère

44/2008

**ELECTRIFICATION RURALE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès du Conseil général de l'Isère afin d'inscrire les programmes suivants au prochain programme d'Électrification Rurale :

- Le Bourg : Enfouissement du réseau BTA pour un montant estimé à 5 841,65 € HT
- L'Etang Dauphin : Enfouissement du réseau BTA pour un montant estimé à 25 101,52 € HT
- Le Garcin : Enfouissement du réseau BTA pour un montant estimé à 18 933,88 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite les services du Conseil Général afin d'obtenir une subvention pour le financement de ces opérations.

45/2008

ALIENATION DE DEUX REMORQUES DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Marc Boizard, Adjoint aux travaux, expose que deux remorques très anciennes et non répertoriées à l'inventaire communal ont fait l'objet d'un avis de vente au plus offrant dans le bulletin municipal de mars 2008.

Plusieurs offres ont été réceptionnées en mairie, étant donné le tableau comparatif des offres, Monsieur L'Adjoint aux travaux, informe l'assemblée que les deux remorques peuvent être vendues aux conditions suivantes :

- Remorque MASSY 9 Tonnes vendue en l'état pour 2 515 € T.T.C à Monsieur Jean Favre-Jayet demeurant à St Etienne de Crossey.
- Remorque GILLIBERT vendue en l'état pour 465 € T.T.C à Madame Savoyen demeurant à Saint Etienne de Crossey.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à vendre les deux remorques, aux conditions mentionnées précédemment, un titre de recette sera émis à l'encontre de chaque acquéreur, à l'article 775 du budget principal.

46/2008

COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 22 du code des marchés, il est nécessaire d'élire les membres de la commission d'appel d'offres.

Il précise que cette commission qui siège à chaque ouverture de plis, est composée pour les communes de moins de 3 500 habitants du Maire ou son représentant et de 3 membres du conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont élus également 3 suppléants.

Lors de l'ouverture des plis, le Maire et les conseillers titulaires ou leurs suppléants ont voix délibérative. Ont voix consultative : le Receveur Municipal, le représentant de la D.D.C.C.R.F. (concurrence et prix), et les personnalités éventuellement désignées par le Maire en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Ont été élu :

Monsieur TROUILLOUD Roger représentant le Maire en cas d'absence de celui-ci

Membres titulaires :

- Monsieur Marc BOIZARD
- Madame Isabelle RONDELET
- Monsieur Denis ROUGEMONT

Membres suppléants :

- Madame Myriam MARRANT
- Monsieur Jean François MIRALLES
- Madame Sandra BURRIAT

47/2008

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée. Il invite le Conseil à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
décide :

Article 1 :

Monsieur le Maire est chargé par délégation du Conseil et pour la durée de son mandat :

- 1 De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 2 De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 3 de passer les contrats d'assurance dans la limite du montant de l'autorisation de signature des marchés publics, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes
- 4 de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 5 de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 6 d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 7 de défendre la commune dans les actions intentées contre elle lorsque ces affaires demandent une réponse dans les 48 H
- 8 régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux

Article 2 :

Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

48/2008

CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les principes de fonctionnement du C.C.A.S. Celui-ci est géré par un Conseil d'Administration qui comprend :

- le Maire : membre et Président de droit,
- Au maximum de 8 délégués du Conseil municipal.
- D'un nombre égal de personnes qualifiées nommées par le Maire

le nombre de membres étant déterminé par le Conseil municipal et la désignation des délégués du Conseil s'effectuant au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le nombre des membres du Conseil d'Administration puis de procéder à l'élection des membres du C.C.A.S

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide de porter à 10 le nombre des membres du Conseil d'administration du C.C.A.S. (5 élus dont Monsieur le Maire, 5 non élus)

ont été élus:

Madame Peylin Ghislaine
Madame Scolari Marylène
Madame Cassagne Nadine
Monsieur Schneider Vincent

49/2009

**COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE
Lot n°16 V.R.D.
AVENANT N°1**

Le montant initial du marché pour ce lot est de 323 965,95 € HT soit 387 463,28 € TTC.

Sur proposition du Maître d'Ouvrage les travaux supplémentaires suivants pourraient être commandés à l'entreprise : création d'un accès handicapé aux terrains de tennis et réhabilitation du mur d'entraînement au tennis.

Cette augmentation de la masse des travaux entraînera un surcoût de 3,36 % soit 13 032,81 € TTC ce qui porte le montant du marché pour le lot n°16 à : 334 862,95 € HT soit 400 496,09 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 13 032,81 € TTC pour le lot n°16 VRD.

50/2008

**SUBVENTION
ASSOCIATION DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE
DE ST ETIENNE DE CROSSEY**

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances et aux associations sportives, expose la demande de subvention de l'association des secouristes français Croix Blanche de Saint Etienne de Crossey.

Il propose au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association « des secouristes français Croix Blanche de Saint Etienne de Crossey », d'un montant de 1290,00 €.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la décision modificative de crédits nécessaire à cette dépense.
- autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater la subvention exceptionnelle allouée à cette association.

51/2008

SUBVENTION ASSOCIATION LES AMIS DE GOMPONSOM

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances et aux associations sportives, expose la demande de subvention de l'association « Les amis de Gomponsom ».

Cette association sollicite une aide financière pour le financement d'un stage d'étudiantes « infirmières » de deuxième année.

En effet dans le cadre de leurs études elles sont tenues de faire un stage pratique avec possibilité à l'étranger. Leur choix s'est porté sur le Burkina Faso, avec l'association « Les amis de Gomponsom ». Ce stage débutera le 31 juillet pour se terminer le 03 septembre 2008. La dépense prévisionnelle est de 1220 € par stagiaire, elles seront 5 à partir dont une étudiante domiciliée sur la commune de St Etienne de Crossey.

Monsieur Roger Trouilloud propose au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Les amis de Gomponsom », d'un montant de 150,00 €.

Après avoir entendu et délibéré :

Madame Myriam ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal par 16 voix pour, 2 abstentions :

- autorise Monsieur le Maire à signer la décision modificative de crédits nécessaire à cette dépense.
- autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater la subvention exceptionnelle allouée à cette association,

52/2008

SUBVENTION ASSOCIATION A.L VOIRON SECTION ATHLETISME

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances et aux associations sportives, fait part à l'assemblée de la demande de subvention de l'association A.L Voiron section athlétisme.

Une habitante de la commune participera aux championnats du monde vétérans athlètes en salle aussi une aide financière a été sollicité auprès de la commune afin d'aider l'association dans la prise en charge des frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de repas dont la dépense totale s'élève à 543 €.

Monsieur Roger Trouilloud propose au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association « A.L Voiron section athlétisme », d'un montant de 75,00 €.

Après avoir entendu et délibéré :

Monsieur Armand Perrin ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal par 17 voix pour: 1 abstention

- autorise Monsieur le maire à signer la décision modificative de crédits nécessaire à cette dépense.
- autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater la subvention exceptionnelle allouée à cette association

53/2008

**VIREMENT DE CREDITS N°01/2008
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances et aux associations sportives, expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu les délibérations numéros 50, 51, 52 de 2008, il convient de créditer l'article 6574 "subvention de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé", de 1515€, et de diminuer les dépenses imprévues de ce montant.

Lors du budget primitif les travaux d'aménagement du sol ainsi que du mur d'entraînement du tennis ont été inscrits à l'article 2128 Opération 39 pour la somme de 13 050 € il convient d'inscrire cette somme à l'article 2313 opération 106.

Après délibération le Conseil municipal par 19 Voix Pour décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

54/2008

**DECISION MODIFICATIVE N°01/2008
BUDGET PRINCIPAL**

Lors du vote du Budget Primitif 2008 divers dossiers de demande de subvention avaient été déposés. *La demande de subvention auprès de la ligue de Football a fait l'objet en date du 03 avril 2008 d'une attribution de subvention de 15 000€ pour les travaux d'aménagement des terrains de football.

Il convient d'inscrire cette subvention au budget 2008 à l'article 1328 opération 106.

* En contrepartie de cette nouvelle recette l'assemblée souhaite augmenter les dépenses imprévues pour ce même montant à l'article 020.

Après délibération le Conseil municipal par 19 voix, décide

à l'unanimité d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

55/2008

**GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE A HAUTEUR DE 20% POUR UN EMPRUNT PLUS
auprès de Dexia Crédit Local .
2 LOGEMENTS LOCATIFS – LA MAYOUSSIÈRE-**

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°17/2008

Madame Isabelle Rondelet, Adjointe à l'urbanisme, Expose à l'assemblée la convention de garantie pour le remboursement du Prêt Locatif Social (PLS) DEXIA Crédit local N°MIN 257569EUR/0273096.

Cette convention fait référence à la délibération N°17/2008, dans laquelle la durée de mobilisation es t fixée à 24 mois, alors que la durée inscrite dans la convention et dans le contrat de prêt est de 23 mois.

Il convient donc de modifier cette durée en prenant une nouvelle délibération, annulant et remplaçant la précédente.

Vu la demande formulée par la société PLURALIS en date du 14 décembre 2007, pour financer la construction de 2 logements locatifs à St Etienne de Crossey- La Mayoussière, la Société d'Habitation des Alpes a décidé de contracter auprès de Dexia Crédit Local un prêt locatif construction d'un montant de 127 766,30 €, pour lequel la commune de St Etienne de Crossey a accepté d'apporter sa garantie.

Vu le rapport établi par Madame Isabelle Rondelet, Adjointe,

Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil ;

Le conseil municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de convention de garantie et du contrat de prêt annexés établis par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L 515-13 à L 515-33 du Code monétaire et financier, a après en avoir délibéré au profit de la Société d'Habitation des Alpes, décidé

Article 1 : accord du garant

La commune de St Etienne de Crossey accorde sa garantie à hauteur de 20%, soit 25 553,26 €, pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par la Société d'Habitation des Alpes d'un montant en principal pour le prêt PLS construction de 127 766,30 euros dont les principales caractéristiques sont définies à l'article 2.

Article 2 : Principales caractéristiques du prêt

Ce prêt comporte :

- Une phase de mobilisation des fonds,
- Une phase d'amortissement du capital mobilisé sous la forme d'une tranche d'amortissement.

Les fonds mobilisés, y compris ceux versés automatiquement, sont dénommés « Encours en Phase de Mobilisation ».

Au terme de la phase de mobilisation, l'Encours en Phase de Mobilisation fait l'objet de la mise en place d'une tranche d'amortissement dont le profil d'amortissement et les conditions financières sont définis dans le présent contrat.

Montant du prêt PLS Foncier	0,00 €
Montant du prêt PLS construction	127 766,30 €
Durée de la phase de mobilisation	23 mois
Durée de la phase d'amortissement PLS Foncier	50 ans
Durée de la phase d'amortissement PLS Construction	30 ans

PHASE DE MOBILISATION

Taux indexé : 4,63% corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A (sur la base d'un taux du livret A à 3,50%)

Le taux d'intérêt en vigueur est révisé à chaque variation du taux du livret A.

Paiement des intérêts : annuel

Mobilisation des fonds : à la demande de l'Emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 6^{ème} jour ouvré précédant le terme de la phase de mobilisation et avec versement automatique, au terme de la phase de mobilisation, des fonds non encore mobilisés.

Commission d'engagement : 0,10% du montant du prêt.

PHASE D'AMORTISSEMENT

Taux indexé : égal à la moyenne arithmétique du taux observé pour chacun des quatre trimestres au cours de l'échéance, chaque taux étant égal à 4,63 % corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A (sur la base d'un taux de livret A à 3,50%).

Périodicité des échéances : annuelle

Mode d'amortissement : progressif.

Article 3 : Déclaration du garant

La Commune de St Etienne de Crossey déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 4 : Appel de la garantie

Au cas où la Société d'Habitation des Alpes ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place à première demande de Dexia Crédit Local adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts.

Article 5 : Création de ressources

La commune de St Etienne de Crossey s'engage à créer, en tant que de besoin, une imposition directe suffisante pour assurer le paiement des sommes dues à Dexia Crédit Local.

Article 6 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer en qualité de garant la convention de garantie et son annexe à intervenir entre Dexia Crédit Local et la Société d'Habitation des Alpes et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

56/2008

COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), les commissions sont créées par le Conseil Municipal.

Elles sont présidées par le Maire, composées de Conseiller Municipaux pour les commissions municipales ou composées de Conseillers Municipaux et d'autres personnes pour les commissions extra-municipales. Elles peuvent être permanentes ou temporaires

Après délibération, Le Conseil municipal décide de créer 3 commissions municipales et 2 commissions extra-municipales.

La commission municipale '**Finances et Sports**' « chargée :

de l'élaboration du budget, du suivi financier du budget, de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de la révision des taxes et des tarifs municipaux et d'étudier les demandes de subventions

de suivre les 12 associations sportives, du suivi de la construction du gymnase et du bâtiment foot gardien camping, du suivi des aménagements et de l'occupation de l'ensemble du complexe sportif

Membres : Roger Trouilloud, Adjoint

Nadine Cassagne
Armand Perrin
Marc Boizard
Véronique Buret
Vincent Schneider
Hubert Bérenger
Jean François Miralles

-la commission municipale "**Urbanisme et Développement Durable**" chargée

d'étudier les demandes d'occupation des sols et d'émettre un avis, de la réflexion sur le passage du POS en PLU

Membres : Isabelle Rondelet, Adjointe

Nadine Cassagne
Bruno Roudet
Denis Rougemont
Hubert Bérenger
Christian Perret
Véronique Coattrevec

La commission se réunit toutes les 3 semaines en présence de l'architecte conseil et des 2 techniciens chargés de l'urbanisme

des groupes de travail seront formés pour l'élaboration du Plan de Prévention des risques naturels (PPRN) pour le Plan de sauvegarde de la commune (PSC) et des groupes de concertation pour le PLU.

-La commission Municipale "**Travaux**" chargée

du suivi des travaux en cours, du suivi des études et des maîtrises d'ouvrages en cours, de la mise en route et du suivi de nouvelles études, de l'entretien du patrimoine communal et de la voirie communale

Membres : Marc Boizard, Adjoint

Hubert Berenger
Bruno Roudet
Christian Perret
Denis Rougemont
Myriam Marrant
Armand Perrin

La commission se réunira une fois par mois

L'entretien du patrimoine sera suivi plus particulièrement par Denis Rougemont, les espaces sportifs par Armand Perrin, le fleurissement par Myriam Marrant, l'entretien du matériel informatique par Bruno Roudet.

La commission extra -municipale "**Scolaire et solidarité Intergénérationnelle**" chargée

De la gestion et du suivi des dossiers concernant la crèche, le RAMI, les écoles maternelles et primaires ainsi que la restauration scolaire, la gestion du personnel communal et l'entretien des locaux,

du suivi des dossiers sociaux, du CCAS et solidarité inter génération avec les activités dédiées aux aînés de la commune

Membres : Ghislaine Peylin, Adjointe

Sandra Burriat
Myriam Marrant
Vincent Schneider
Marie Blanche Monteremal
Nadine Cassagne
Marylène Scolari
Jean François Miralles
Véronique Coattrevec

Cette commission est répartie en 3 sous commissions :

Scolaire avec Myriam Marrant et Sandra Burriat

Solidarité Inter génération avec Vincent Schneider, Marie Blanche Montérémal, Nadine Cassagne, Marylène Scolari et Jean François Miralles

Festivités (préparation du repas des aînés et de la distribution des colis) avec Véronique Coattrevec, Marylène Scolari et Myriam Marrant

Cette commission ouverte aux non élus se réunira tous le 2ème mardi de chaque mois

-La commission extra municipale "**Vie du village et Actions Culturelles**" chargée

de développer les actions culturelles et la programmation de spectacles en relation avec la bibliothèque et les associations, du suivi et du soutien du pôle enfance et jeunesse (MPT /AEJ), du suivi et du soutien des associations à vocations culturelles ou citoyennes (Comité de jumelage, La Stéphanelle, Amis Voix , Club St Denis, Crossey Animation, Compagnie des Pommes Dauphines, Les Jeunes Sapeurs, La Croix blanche), de la gestion des Echos de Crossey et du site internet de la

Mairie, de la réflexion et de la concertation sur les projets d'aménagements du centre bourg du fleurissement en relation avec la commission Travaux

Membres : Marie Blanche Montéréal, Adjointe

Myriam Marrant
Véronique Coattrevec
Marylène Scolari
Sandra Burriat
Jean François Miralles
Ghislaine Peylin

Cette commission ouverte aux non élus se réunira le premier mardi de chaque mois

Ces commissions se réuniront pour désigner le Vice Président chargé de convoquer ses membres en l'absence du Maire

57/2008

MODIFICATION DU TARIF REDUIT POUR LE SPECTACLE DU 15 MAI 2008
--

Madame Marie Blanche Montéréal, Adjointe aux actions culturelles demande au Conseil de modifier le tarif réduit pour le spectacle du 15 mai 2008. La délibération n°92/2007, créant une régie de recettes pour les spectacles et fixant le pourcentage des prix des places, limitait le demi-tarif au moins de 16 ans.

Le spectacle du 15 mai s'adressant surtout aux jeunes et afin de donner la possibilité à un plus grand nombre d'entre eux d'assister à ce spectacle, il est nécessaire de modifier le seuil du demi-tarif et de le fixer aux moins de 18 ans.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité fixe le demi-tarif aux moins de 18 ans.

58/2008

DELEGUES AUX COMMISSIONS DE LACOMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS
--

La communauté d'Agglomération a créé 4 commissions il est nécessaire de désigner 2 délégués par commission dont un est titulaire ou suppléant du Conseil communautaire

Développement économique
Jean François Gaujour et Véronique Buret

Aménagement, transports
Roger Trouilloud et Isabelle Rondelet

Equilibre social, politique de la ville
Marie blanche Montéréal et Ghislaine Peylin

Environnement, Agenda 21
Armand Perrin et Marc Boizard

Monsieur Bruno Roudet est désigné pour être le référent sécurité routière et référent défense.

COMMISSIONS

Finances et sports

Le Roc de Chartreuse aura lieu le 1^{er} juin. Un pointage a lieu sur St Etienne de Crossey. 3 prix seront offerts par la Commune de St Etienne de Crossey.

Le Tour Cycliste de Voiron sera organisé sur la commune de Voiron départ et arrivée. Il n'y aura cette année qu'une boucle sur St Etienne de Crossey.

Travaux

Les travaux du gymnase avancent en respectant le nouveau planning établi par le Maître d'œuvre, le couvreur a bientôt fini et le carreleur interviendra dans peu de temps.

Une consultation a été lancée pour l'épandage d'engrais sur les terrains de foot. 3 sociétés ont répondu : Berlioz, Laquet et Vivier. L'entreprise Berlioz a été retenue étant la moins cher.

Au programme d'électrification 2007 sont prévus les câblages du Garcin du Bouillat et de l'Etang Dauphin.

Des devis sont arrivés pour la réfection de l'appartement au-dessus de la dentiste.

Monsieur Roudet avait proposé au Conseil, lors d'une réunion de travail, de mettre dans le gymnase un sol plus dur pour éventuellement utiliser le gymnase pour d'autres manifestations que sportives. Il a également exposé au Conseil qu'après renseignements le revêtement de sol prévu par le cabinet d'architecture R2K était fragile au poinçonnement notamment avec un risque de détérioration par les tables de tennis de table. Le changement de revêtement de sol induirait une dépense supplémentaire de l'ordre de 6 000 €. Monsieur le Maire fait part au conseil de la réponse de l'architecte Mme Boyer qui a été contacté suite aux remarques de Monsieur Roudet. L'architecte précise que ce revêtement a été installé dans de nombreux gymnases sans problème dans le cadre d'une utilisation sportive même intensive. Elle rappelle que les normes de sécurité de ce gymnase ne permettent pas une utilisation autre que sportive sans autorisation expresse des services de sécurité. Monsieur Roudet réitère sa demande de modification en précisant qu'il lui avait été dit que ce revêtement n'était plus aux normes européennes. Monsieur le Maire demande alors à Messieurs Trouilloud, Perrin et Roudet de rencontrer Madame Boyer lors d'une réunion de chantier afin de lui poser la question.

Scolaire

Les élèves de la classe de Madame Dilas partent à Jedlina en Pologne le 18 mai. Plusieurs adultes les accompagneront pour renforcer les liens du jumelage.

Monsieur le maire évoque la lettre de l'Inspection Académique concernant la base élève. Tous les parents des écoles ont reçu ce courrier par l'intermédiaire de leurs enfants. Aucune réaction n'ayant été enregistrée, le conseil municipal ne prendra donc pas position par rapport à cette base élève.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévu le 9 juin 2008

Monsieur le Maire clôt la séance à 11 h15